

POINT N°4

QUESTION

Cette année 2020,
quelles sont les surfaces agricoles cultivées/cultivables
jardinées/jardinables à La Réunion ?



RÉPONSE D'OASIS RÉUNION

En 2020, la Surface Agricole Utilisée est en deçà de 50 000 ha

Les besoins alimentaires des 900 000 habitants sont de l'ordre de 500 000 tonnes (boissons non comprises)

La part du gaspillage alimentaire par les consommateurs est probablement supérieure à 10 % des achats soit près de 50 000 tonnes

Du champ jusqu'à l'assiette, le gaspillage s'élève sûrement de 30% à 40% de la production totale (plus de 150 000 tonnes)

Les surfaces cultivées ne représentent que 20% de la superficie de l'île de la Réunion (250 000 ha)

Un peu plus de 105 000 ha (42%) sont en Parc National, un peu plus de 30 000 ha (12%) sont des zones urbanisées, et une partie importante n'est pas cultivable (roches à nu, surfaces en eau...)

Pour couvrir en 2020 les besoins alimentaires actuels de la population, avec les systèmes de production et de consommation actuels, la Surface Agricole Utilisée (SAU) devrait être de l'ordre de 110 000 ha soit plus du double de la SAU de 2020

Plus en détail...

La « SAU » ou « **Surface Agricole Utilisée** » est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les **terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...)**, les **surfaces toujours en herbe** et les **cultures permanentes** (vignes, vergers...) ; à ne pas confondre avec la Surface Agricole Totale (SAT).

La **Surface Agricole Utilisée (SAU)** était officiellement de l'ordre de
49 000 ha en 2015

Elle n'était plus que d'environ
48 000 ha en 2018

Plus de 50 % dédiés aux **cultures industrielles** dont pour la quasi totalité, à la **culture agrochimique de la canne à sucre** : environ **23 000 ha**

Un peu plus de 10% aux **cultures maraîchères** et aux **vergers et bananeraies** :
5300 ha

Plus de 20% aux **Surfaces Toujours en Herbes (STH : élevage)** : **11 000 ha**

Un peu plus de 10% aux **jardins familiaux** : **5 500 ha**

**C'est dire qu'en 2020 à La Réunion,
la part de la surface cultivable
consacrée à la production alimentaire est minime.**

D'autant plus quand on soustrait les surfaces toujours en herbes
(STH : essentiellement les pâturages pour les animaux d'élevage).

**Ainsi la part dédiée aux produits fondamentaux de l'alimentation humaine
(fruits, légumes, tubercules) atteint à peine 10% des surfaces cultivées.**

Sur cette même surface (5300 ha), en 2020 ont été produits :

un peu moins de **90 000 tonnes de fruits et légumes**

et sur **11 000 ha** supplémentaires (STH), **40 000 tonnes de produits de l'élevage**

En y ajoutant les **produits de la pêche (3000 tonnes)**

c'est un **TOTAL**

d'environ 130 000 tonnes de produits alimentaires « locaux »

qui sont mis à disposition de la population par les exploitants agricoles

**En 2020, cela représente
un quart de la consommation annuelle
de la population de La Réunion
et seulement de l'ordre de 15% en tenant compte du gaspillage
du champ jusqu'à l'assiette**

**Quelle surface faudrait-il alors cultiver
pour couvrir totalement les besoins alimentaires de la population ?**

dans le système actuel d'exploitation des terres,
de distribution et de consommation alimentaire (avec 30% voire 40% de gaspillage)
il faudrait multiplier par près de 3 fois à 3,5 fois la Surface Agricole Utilisée

en passant de « 16 800 ha -17 750 ha » consacrés aujourd'hui
aux productions végétales et animales à

60 000 ha minimum

**Par comparaison, rappelons que la Surface Agricole Utilisée en 2020
est inférieure à 50 000 ha et que...
la superficie du territoire de La Réunion est d'environ 250 000 ha.**

Qu'en sera-t-il alors en 2030 ?

**Avec une population supposée de près de 1 030 000 habitants,
la Surface Agricole Utilisée devrait dans ces conditions avoisiner les
70 000 ha**

(+ 14%)

ALORS, IMPOSSIBLE...

SAUF... à mettre en œuvre, dans la concertation, 7 leviers déterminants :

- 1/ une mobilisation de nouvelles terres cultivables**
- 2/ une optimisation de l'utilisation des terres (avec l'agro-bio-écologie, dont l'agroforesterie)**
- 3/ une diversification de la surface en canne à sucre**
- 4/ une réduction de la proportion des terres allouées à l'élevage**
- 5/ une augmentation de l'autoproduction (avec une réintégration des espèces « lontan »)**
- 6/ une réduction très significative du gaspillage**
- 7/une modification profonde de la consommation alimentaire, vers l'éco-responsabilité**

la part des terres jardinées - « jardinables » (plus de 5 000 ha)

représente autant en superficie
que la surface exploitée par les agriculteurs
pour le maraîchage et l'arboriculture

**La part de l'auto-production et de l'auto-consommation à La Réunion,
non officiellement évaluée, est probablement très conséquente
notamment hors des concentrations urbaines,
tant pour les fruits et légumes que pour les volailles et les œufs.**

Avec le plan AGRYPEI 2030 et son « Plan BIO ambitieux » intégré

**avec une prévision de « + 1500 ha » de surfaces agricoles en bio
et « + 400 agriculteurs bio » sur 10 ans**

nous sommes très loin du compte :

**arriver à 5 000 tonnes de production biologique
pour 600 000 tonnes d'aliments consommés par la population**

**ce serait moins de 1 % de bio local dans l'assiette des habitants
de La Réunion en 2030...**

ANALYSE ET ESTIMATIONS

Plan du document

1/ Surface Agricole Utilisée (SAU)

**2/ La part de l'agriculture biologique à La Réunion
et de la consommation « bio » d'origine locale dans l'alimentation**

**3/ La question de la mono-culture industrielle agrochimique de la canne à sucre
et la part réservée aux autres cultures pour la production alimentaire**

**4/ Surface Agricole Utilisée, Production agricole
et consommation alimentaire de la population**

5/ La part des surfaces cultivables et non cultivées (friches) en 2020

6/ L'agroforesterie à La Réunion en 2020

7/ Ils l'ont dit ... Nous allons le faire ensemble !

1/ Surface Agricole Utilisée

Rappel : la « SAU » ou « Surface Agricole Utilisée » est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). A ne pas confondre avec la Surface Agricole Totale (SAT).

Dans les tableaux ci-après, extraits de documents officiels, d'autres termes sont utilisés pour nommer les différents types d'usage des sols et d'exploitation des terres. L'analyse des données mérite donc dans tous les cas une vérification appropriée des termes employés par les auteurs et les institutions publiques et privées.

C'est pourquoi sont rappelées ici quelques définitions de vocabulaire :

à propos de « terres »,

cultivées : travaillées, dont on prend soin en faisant pousser des végétaux
cultivables : que l'on peut cultiver
arables : labourables, cultivables
jardinées : plantées de végétaux et ordinairement clôturées
« jardinables » : que l'on peut jardiner

à propos de « surface » et « superficie »,

Utile : qui rend ou peut rendre service, peut être profitable, avantageux
Utilisée : qui est cultivée, mise en valeur par une activité agricole
Utilisable : qui pourrait être utilisée

La situation au dernier recensement agricole (2015)

La Surface Agricole Utilisée (SAU) était de **49 061 ha** comme indiqué ci-dessous, à partir des données DAAF suivantes :

	2015 ^{sd}	Guadeloupe	Martinique <i>hectare</i>	Guyane	La Réunion
Terres arables		18 313	10 086	13 528	29 791
dont cultures industrielles		14 140	4 035	190	24 292
légumes frais et tubercules		1 800	2 848	8 400	2 358
jachères		2 039	2 704	2 000	902
Surface toujours en herbe des exploitations (STH)		9 537	7 036	12 400	10 321
Vergers, bananeraies*		3 115	6 350	5 340	2 949
Surface agricole utilisée des exploitations agricoles		30 965	23 472	31 268	43 061
S.T.H. hors exploitations		17 268	6 986	0	500
Jardins familiaux des non exploitants		4 500	1 068	120	5 500
Surface agricole utilisée de la région		52 934	31 526	31 388	49 061
Surface totale de la région		162 961	110 000	8 353 400	252 000

* Ce poste comporte aussi d'autres surfaces agricoles à hauteur de 5 ha pour la Guadeloupe, 40 ha pour la Guyane et 73 ha pour La Réunion.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFraChap13.1/Graf1953%20-%20D%C3%A9partements%20d'outre-mer.pdf>

La situation en 2018, 2019 et 2020

- La DAAF, fait état d'une SAU de **48 095 ha en 2018**.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFraChap13.1/Graf1953%20-%20D%C3%A9partements%20d'outre-mer.pdf>

- Dans le mémento 2019 de la DAAF, sur la carte des surfaces agricoles **2018**

(<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Presentation-production>), il est indiqué:

- 22 850 ha de canne, 12 750 ha pour l'élevage et 12 500 ha (?) pour les fruits, légumes et autres surfaces dont 5 500 ha chez les particuliers non exploitants,

> soit un total de **48 100 ha**... *or en faisant le calcul par rapport à cette valeur, nous trouvons : 54%, 26,5% et 26% ! (il y a manifestement une erreur dans ce document de référence)*

- Sur son site (<https://www.reunion.chambagri.fr/spip.php?rubrique55>), en septembre **2020**, la **Chambre d'Agriculture** affiche les données suivantes :

Superficie agricole utilisée : 42 113 ha

avec une **Occupation de la SAU : 57 % par la canne à sucre ; 10 % par les autres productions végétales ; 28 % par les productions animales ; autres (usage agricole non déterminé, jardins familiaux des exploitants, jachères...) : 5 %**

Le recensement agricole de 2020-2021 permettra de mettre à jour ces données...

<https://agriculture.gouv.fr/comment-va-se-derouler-le-recensement-agricole-2020>

Nous retiendrons donc pour la suite de nos estimations, le **chiffre officiel de la DAAF publié en 2018-2019**, soit :

SAU de La Réunion de 48 095 ha

Quid de la différence affichée entre les données de la DAAF et celles de la Chambre d'Agriculture (42 113 ha)?

Manifestement, elle tient au fait que tout naturellement la Chambre d'Agriculture (de même d'ailleurs que les services techniques du Département) ne prend en compte dans la Surface Agricole Utilisée que celle mise en valeur par les exploitants agricoles et pas celle des particuliers (jardins privés familiaux).

La part des jardins privés familiaux

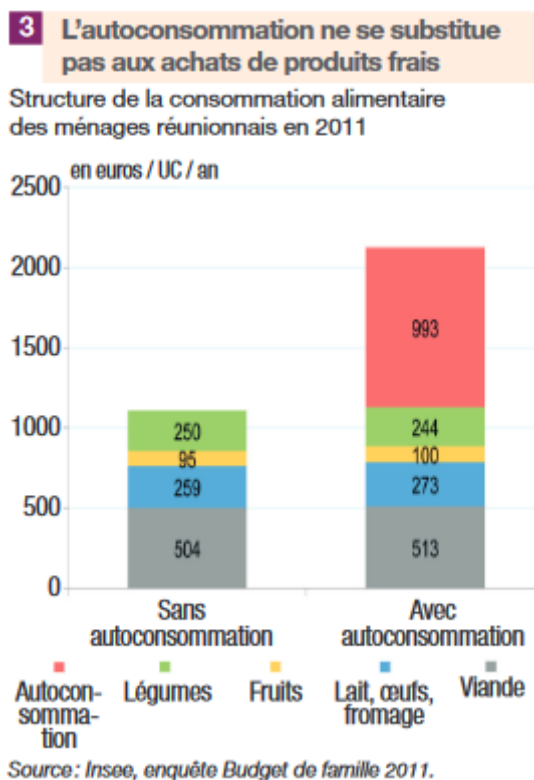
Plus de 5000 ha, qui sont ceux essentiellement des propriétaires particuliers, « les **jardins familiaux** », contribuent à une **part significative de la production alimentaire et traditionnellement de l'auto-consommation** par la population à la Réunion.

Cette part de l'auto-consommation est semble-t-il très mal estimée. Elle apparaissait dans 2 enquêtes et analyses en 2015 et 2019 :

- l'INSEE dans son bulletin de décembre 2015

https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/41057/1/agr_RE_2015_99.pdf

et à propos des comportements alimentaires des réunionnais (en 2011...), mentionnait :



- le CIRAD, en 2019, sur la base d'une enquête auprès de « 741 mangeurs de produits agroécologiques », indiquait que 21 % des personnes interrogées s'approvisionnaient par autoconsommation essentiellement à partir de leurs jardins.

Ce ne sont donc que des données restreintes et insuffisantes auxquelles nous pouvons accéder.

Cependant, dans la SAU totale,

**la part des terres jardinées - « jardinables »
est en proportion très importante (plus de 5 000 ha)**

**soit autant en superficie
que la surface exploitée par les agriculteurs
pour le maraîchage et l'arboriculture**

**La part de l'auto-production et de l'auto-consommation est de ce fait
est aussi par tradition probablement très conséquente
notamment dans les zones rurales, tant pour les fruits et légumes que pour la
volaille et les œufs.**

2/ La part de l'agriculture biologique à La Réunion et de la consommation « bio » d'origine locale dans l'alimentation

La DAAF a publié en octobre 2019 une synthèse sur la filière bio à la Réunion http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/filiere_BIO_cle41fda2.pdf

Nous retiendrons pour le sujet que nous abordons ici, les données suivantes :

Au 31 décembre 2018, on dénombre ainsi 306 exploitations AB ou en conversion, qui mettent en valeur 1 272 hectares, soit 2,5 % de la surface agricole utilisée (pour mémoire, l'agriculture biologique couvre au niveau national 2,035 millions d'hectares, soit 7,5 % de la SAU nationale). Ce sont surtout des exploitations tournées vers les productions végétales, à l'exception notable de la canne à sucre.

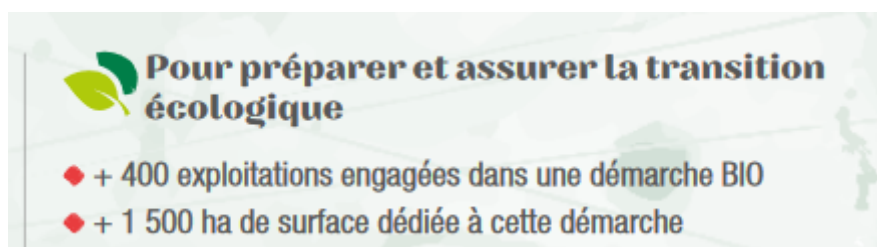
Répartition des surfaces bio ou en conversion en 2018	hectares
Agriculture biologique certifiée	1 069
Agriculture en conversion	203
Agriculture biologique ou en conversion	1 272
dont fruits et légumes frais	497
dont cultures fourragères et surface toujours en herbe	67
dont PPAM	145
dont autres	562

L'élevage bio est principalement le fait de producteurs d'œufs et d'apiculteurs.

Productions animales certifiées bio en 2018	nombre de têtes ou nombre de ruches
Poules pondeuses bio (nombre de producteurs :32)	20 600
Ruches certifiées bio (nombre d'apiculteurs : 14)	1 114

Malgré des superficies encore modestes, l'agriculture biologique tend à se développer pour répondre à la demande croissante.

Dans le plan **AGRIPéi 2030** porté par le **Conseil Départemental** <https://www.departement974.fr/agri-pei> il est notamment indiqué, à l'échéance **2030** :



<https://www.departement974.fr/sites/default/files/2019-11/agripei2030-39actions.pdf>

Dans le contexte national du Programme Ambition Bio du Ministère de l'Agriculture 2013-2017 https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Programme_Ambition_bio_2017_cle09281b.pdf

et au 31/12/ 2022 (article 15 de la loi Egalim de 2018), affichant l'ambition de parvenir à **15% de la Surface Agricole Utile française en agriculture biologique.**

● **Axe 7 : Le bio dans les territoires d'Outre-Mer**

Un grand chantier intégrera les problématiques du bio dans les territoires d'Outre-mer : une gouvernance adaptée, des réunions dédiées, des groupes de travail spécifiques sur des thématiques telles que la connaissance et la structuration des marchés, la réglementation, le besoin de recherche et de développement et les outils financiers.

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-ambition-bio-2022-presente-lissue-du-grand-conseil-dorientation-de-lagence-bio>

La production biologique connaît, sous l'impulsion d'une demande très dynamique, un essor jamais connu, tant à l'échelle nationale, européenne que mondiale. Elle est le marqueur d'un nouveau mode de consommation répondant aux attentes sociétales.

Cette demande s'est largement exprimée dans le cadre des **États généraux de l'alimentation** (EGA) et a été reprise dans la feuille de route 2018/2022 de la politique de l'alimentation du gouvernement, notamment en se donnant des objectifs ambitieux que ce soit en termes de surfaces agricoles ou dans le domaine de la restauration collective.

Le programme ambition bio 2022 porte ainsi pleinement les objectifs de la feuille de route visant à promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement, à garantir des normes élevées de bien-être animal et à préserver la biodiversité. Il porte notamment l'ambition de parvenir à 15% de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022 et se dote des moyens pour y parvenir.

Un enjeu fort de ce programme sera de faire se rejoindre offre et demande de manière équilibrée et ce, tant sur le territoire métropolitain que dans les outre-mer. Pour cela, il est nécessaire d'encourager la structuration des filières de production, de transformation et de distribution pour répondre à la demande, permettre une valorisation optimale des productions biologiques, et garantir une répartition de la valeur équilibrée entre les différents acteurs. Les outils du volet agricole du Grand Plan d'Investissement accompagneront cette transformation.

<https://agriculture.gouv.fr/ambition-bio-2022-plan-dactions-des-acteurs-de-lagriculture-et-de-lalimentation>

Il est à noter que le Collectif Oasis Réunion était représenté aux États Généraux de l'Alimentation dès juillet 2017 à Bercy, où le mini-tract Oasis Réunion a été distribué aux 500 participants.

Le **Conseil Départemental de La Réunion**, lui, affiche les objectifs suivants pour **2030** :

Dans son Action 30 – « **Mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire** » :
« Généraliser des modes de production plus respectueux de l'environnement et moins vulnérables au changement climatique »

Plusieurs chiffres sont présentés :

2018 > 1200 ha / 300 agriculteurs (plaquette synthétique du Plan AGRIPéi)

2019: 1475 ha/ 350 agriculteurs (Agri Péi 2030 : rencontre Oasis Réunion 17/09/20)
(soit +275 ha et +50 agriculteurs en 1 an >>> **+23%** et **+17%**)

2030 : +1500 ha/ +400 agriculteurs (x 2 et x 2,1)

En sachant que la **progression** a été de l'ordre de **15%** à la fois pour les **surfaces** et le **nombre d'agriculteurs convertis au bio** durant les **3 dernières années** (<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>), et que **depuis 2019 une installation sur deux se fait en agrobiologie**, la question que nous posons est de savoir,

d'une part,

► **ce que représente cet objectif de 2030 au regard de l'évolution acquise vers le bio avant 2020 ?**

d'autre part,

► **quelle production est attendue au regard de cet accroissement du nombre d'ha et d'agricultrices et agriculteurs se consacrant à cette filière bio locale ?**

Évolution de la filière bio avant 2020

FEADER – Aides à l'agriculture biologique

Après un lent démarrage, les engagements en conversion à l'agriculture biologique (CAB) et en maintien de l'agriculture biologique (MAB) ont connu une nette progression de 2012 à 2014. On observe depuis 2015, une évolution moins prononcée des surfaces vers ce mode de production.

La revalorisation des montants d'aide en 2012 a amorcé un net regain des demandes pour les MAE agriculture biologique.

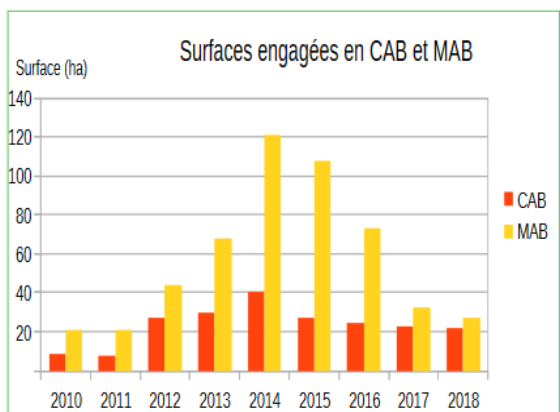
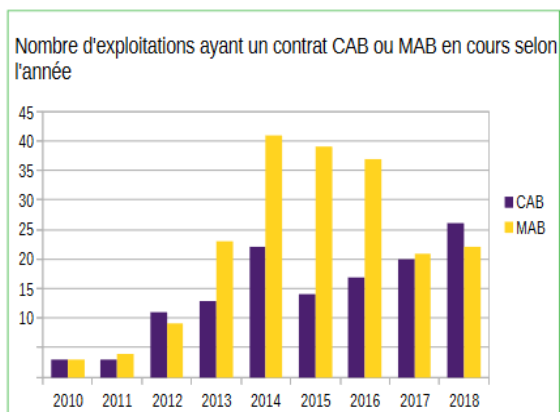
Montants des aides annuelles/ha	CAB	MAB
Cultures pérennes ou spécialisées	1 800 €	900 €
Cultures maraîchères	2 700 €	1 800 €

En 2015, plusieurs facteurs peuvent contribuer à la diminution des surfaces engagées :

- les dispositifs ont été modifiés en 2015 : les mesures CAB et MAB pour la prairie n'existent plus,
- certains exploitants ont préféré opter pour un autre dispositif de soutien, comme l'aide POSEI, non cumulable avec les aides FEADER à l'agriculture bio (cf. *infra*).

Sur les trois dernières années, les engagements dans l'agriculture biologique concernent essentiellement des projets d'installation de jeunes agriculteurs (environ 50% des installations JA) ou des conversions d'exploitations de taille très modeste.

POSEI - Aides à la commercialisation des productions bio



De ces données statistiques officielles de la **DAAF (2019)**

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/filiere_BIO_cle41fda2.pdf

Nous constatons que la progression interannuelle est décroissante entre 2014 et 2018, de 160 ha/an à 45 ha/an pour les surfaces engagées et environ de 60 à 50 pour les exploitations, soit de l'ordre de - 75% et - 17%. Des facteurs financiers et économiques sont notamment invoqués pour ce ralentissement.

Il n'empêche que **la progression reste largement positive**

PROGRAMME D'EXPERIMENTATION 2020 DU PÔLE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agriculture Biologique à La Réunion est une filière dynamique et commence à prendre de l'importance dans le paysage agricole réunionnais : avec 1272 ha engagés en 2018, elle occupe 3% de la SAU totale (8 % de la SAU maraîchère et 12 % de la SAU fruitière) (Source : Agence Bio). La demande en produits bio s'évalue entre autre par le nombre grandissant des acteurs de l'aval de la filière : 32 transformateurs et 23 distributeurs en 2018 contre 29 et 14 en 2017.

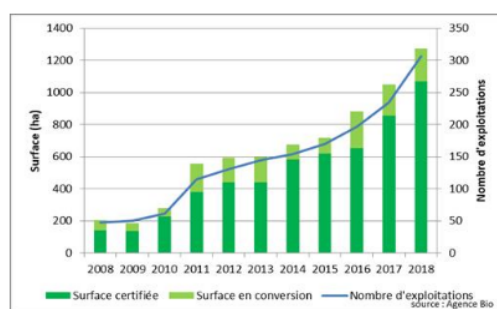


Figure 1 : Evolution des surfaces engagées en AB à La Réunion

http://www.armeplhor.fr/fr/7_24/37344/le-developpement-de-l-agriculture-biologique.html

Selon ces données, la **progression** aurait été de l'ordre de **90%** entre 2015 et 2018
($\approx 30\%$ par an)

pour probablement atteindre en **2020**

près de 1500 ha avec 400 agriculteurs exploitants

La progression ainsi constatée durant ces dernières années de la filière bio à La Réunion est à mettre en regard de celle affichée dans le plan AGRIPéi 2030 :

+1500 ha en 10 ans (n=10) , et donc 3000 ha au total en 2030, cela représente un

taux de croissance annuel moyen de la surface en bio de :

$$\sqrt[n]{x} - 1 \quad \text{avec } x = 3000 \text{ ha} / 1500 \text{ ha} \gg \gg$$
$$= 1.072 - 1 = 0,072 \text{ soit } \mathbf{7,2\%}$$

Et en **nombre d'agriculteurs** (x = 400/800), cela représente un **taux de croissance moyen annuel** de

$$= 1.072 - 1 = 0,075 \text{ soit } \mathbf{7,2\% /an}$$

Nous sommes donc dans ce prévisionnel affiché par le plan AGRIPéi 2030 et le « Plan Bio ambitieux » qui lui est intégré

très en deçà (moins de la moitié) de la progression de la filière bio qui était de 15%/an durant les dernières années à La Réunion.

Pourquoi ce manque réel d'ambition par rapport à ce qui est annoncé ?

Production de la filière bio et consommation alimentaire de la population

Selon les données de la DAAF, la **production bio** en 2017 était de **2 200 tonnes**.

En cumulant l'ensemble des productions, qu'elles soient issues de parcelles certifiées ou en conversion, la production de fruits et légumes s'élève à 2 200 t dont 1500 t de légumes et 700 t de fruits.

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AB_2017_cle0981a4.pdf

Toujours selon les données officielles de la DAAF (document d'octobre 2019: http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/filiere_BIO_cle41fda2.pdf), les surfaces cultivées en 2018 sont:

> de **497 ha pour les fruits et légumes frais**, soit 39% de la surface dédiée au bio (1272 ha). Les 61% restants sont partagés entre les **cultures fourragères et STH (5%)**, les **PPAM (11%)** et une autre catégorie indiquée « **autres** » (> 44%) ; **que cette dernière soit si importante en superficie nous interroge ! De quoi peut-il s'agir ?** (Ce chiffre indéterminé proviendrait de l'Agence Bio.)

Si donc 2200 tonnes de fruits et légumes auront été produites sur 497 ha en 2017, le rendement estimé selon nos calculs serait de l'ordre de

$$2\ 200 / 497 = 4,4 \text{ t/ha}$$

C'est un rendement étonnamment bas au regard des données qui nous ont été communiquées par les groupements (GAB, UPROBIO) et par la Chambre d'Agriculture ; selon lesquels les rendements de la **production bio de fruits et légumes** seraient en moyenne de 11 t/ha pour les fruits (31% de la production) et de 15 t/ha pour les légumes (69% de la production), soit **globalement 14 t /ha**.

Nous retiendrons cette valeur de **14 t/ha** pour la suite de notre analyse.

Si la production en 2017 a été de 2 200 tonnes de fruits et légumes bio, il conviendrait d'ajouter celle des élevages bio (environ 20 t d'œufs et 20 t de miel),

soit au maximum 2300 tonnes de production bio végétale et animale en 2017

sur combien d'hectares ?

**Pour les seuls produits bio végétaux
avec 2200 tonnes /an**

et un rendement estimé à **14 t/ha**
la SAU correspondante serait de l'ordre de
150 à 160 ha

(soit 2,9 % de la SAU dédiée à toute la production végétale)

mais selon les données de la DAAF :

**en 2018 : une production de 2200 tonnes de fruits et légumes bio
sur une SAU bio de 191 ha**

soit 3,6% de la SAU dédiée à l'ensemble de la production végétale agricole

avec donc un rendement global de production bio de seulement 11,5 t/ha

Pour les produits bio animaux

avec une production de l'ordre de **40 tonnes** en 2018 (20t d'œufs et 20t de miel)
la SAU dédiée n'est pas indiquée ni la production par ha mobilisé.

De 2200 tonnes en 2018

**du fait de la progression des surfaces et du nombre d'agriculteurs,
nous sommes peut-être passés à 2 500 tonnes
de production bio (végétale et animale) en 2020**

Mais à quoi donc sont dévolues ces surfaces affichées en bio et indiquées « autres » (562 ha – 61% de la SAU bio) dans les données officielles de 2019, et qui ne sont pas à l'origine de productions de fruits et légumes ?

Répartition des surfaces bio ou en conversion en 2018	hectares
Agriculture biologique certifiée	1 069
Agriculture en conversion	203
Agriculture biologique ou en conversion	1 272
<i>dont fruits et légumes frais</i>	<i>497</i>
<i>dont cultures fourragères et surface toujours en herbe</i>	<i>67</i>
<i>dont PPAM</i>	<i>145</i>
<i>dont autres</i>	<i>562</i>

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AB_2017_cle0981a4.pdf

La réponse a une importance majeure pour le **calcul des rendements** (t/ha) mais aussi pour savoir ce **que représentent réellement les 1500 ha de SAU bio** à la Réunion, **du plan AGRIPéi 2030 et du plan Bio** qui y est intégré, sous la responsabilité du Conseil Départemental, avec la contribution des professionnels de la Chambre d'Agriculture. Ce ne peut être le même diagnostic de départ (2020), et de ce fait le même pronostic et objectif d'arrivée (2030), que de partir d'une SAU de production végétale, fruits et légumes, de 497 ha ou bien de plus du double, 1500 ha, comme indiqué dans les documents de présentation du plan.

Dans tous les cas, avec ce **plan AGRIPéi et ce « Plan Bio ambitieux »** tels que formulés aujourd'hui, **réussir à doubler la superficie et le nombre d'agriculteurs exploitants entre 2020 et 2030** (dans les conditions que nous connaissons aujourd'hui), avec les mêmes rendements, **permettrait donc au mieux de produire :**

$$2500 \text{ tonnes} \times 2 = \mathbf{5\ 000 \text{ tonnes /an}}$$

Nous avons à comparer ce volume de production avec celui de la **consommation alimentaire de la population**, des familles et de la restauration collective (cf. Réponse Point n°3):

en 2020, **500 000 tonnes/an** et en 2030, **près de 600 000 tonnes/an**
(gaspillage domestique compris : 10%)

Avec le plan AGRIPÉI et le Plan BIO intégré dans les conditions de production et de consommation actuelles (2020)

ce sont 5 000 tonnes de production biologique prévisibles pour 600 000 tonnes d'aliments consommés par la population

et ce serait moins de 1 % de bio local dans l'assiette des habitants de La Réunion en 2030...

Une autre approche prévisionnelle serait de calculer, à partir des données de 2020 (400 agriculteurs sur 1400 ha), les valeurs de ces mêmes indicateurs en 2030, avec les taux de progression connus pour les dernières années en bio : de l'ordre de + 15%/an en moyenne, avec 1 nouvel agriculteur sur 2 installé en bio en 2019.

En appliquant sur 10 ans ce taux de progression, ce seraient à terme en 2030 : 1618 agriculteurs et 5 664 ha en bio (en moyenne 3,5 ha par agriculteur).

Par rapport au doublement du nombre d'exploitants et de la SAU annoncés dans le « Plan Bio ambitieux » en 2030, soit au total 800 agriculteurs et 3000 ha, ce serait une multiplication par 2 de ces chiffres prévisionnels à laquelle nous aboutissons en maintenant une progression de 15% /an.

Si nous retenons du terme « ambitieux » le sens d'un « Désir ardent de parvenir à (faire) quelque chose » (définition du dictionnaire Larousse), ce que nous constatons à propos du Plan bio c'est qu'il témoigne en l'état, et dans la perspective des années 2020-2030, d'un « peut beaucoup mieux faire » et d'une dynamique de croissance considérablement ralentie par rapport aux années antérieures.

D'autant que la question de l'autonomie alimentaire doit être au cœur des préoccupations locales pour les années à venir : avoir cette ambition en tête et la traduire en objectifs, ce serait en termes de production, en maintenant la progression de 15% /an, et en tenant compte des rendements moyens et des surfaces dédiées pour les fruits (11t/ha – 30% de la SAU bio en 2020) et légumes (15t/ha – 70% de la SAU bio en 2020): respectivement 18 480 tonnes et 58 800 tonnes et au total environ 80 000 tonnes de fruits et légumes en 2030. Pour plus de 1 million d'habitants et une consommation alimentaire de 600 000 tonnes, cela ne représenterait que 13,3% des besoins alimentaires quantitatifs de la population de la Réunion. Un plan ambitieux, qui réponde aux exigences d'autonomie, de souveraineté, d'indépendance alimentaire et agricole telles qu'énoncés en 2020 par nos gouvernants, suppose en comparaison de la projection d'une croissance annuelle de 15%, a fortiori des 7,2% du Plan Bio tel que présenté aujourd'hui, des objectifs de croissance bien au delà de ces valeurs.

Ces objectifs, au delà d'une progression de 15% /an déjà acquise, devraient être le fondement de la démarche de programmation pour les 10 prochaines années.

3/ La question de la mono-culture industrielle agrochimique de la canne à sucre et la part réservée aux autres cultures pour la production alimentaire

Ce que l'on sait assurément, c'est que plus de la moitié des terres cultivées est consacrée à la culture industrielle (agrochimique) de la canne à sucre, monoculture amorcée au début du XIXème siècle, culture de rente coloniale ayant mobilisé les terres les plus aisées à cultiver (le « meilleures terres ») et symbole vivant de l'esclavage et de « l'engagisme » qui ont cruellement marqué la population de l'île.

Les plaines littorales et des pentes les plus proches en dessous de 600-700m y ont été consacrées et à cette culture industrielle d'exportation est imputable l'utilisation intensive d'intrants chimiques et de pesticides depuis les années 60-70, ce qui fait de La Réunion le second département français pour la consommation de ces produits importés* ; alors que ces produits étaient, pour certains, interdits en Europe, ou en passe de l'être comme le « Roundup » (glyphosate)** , ont contribué à détruire la vie naturelle des sols cultivables de l'île.

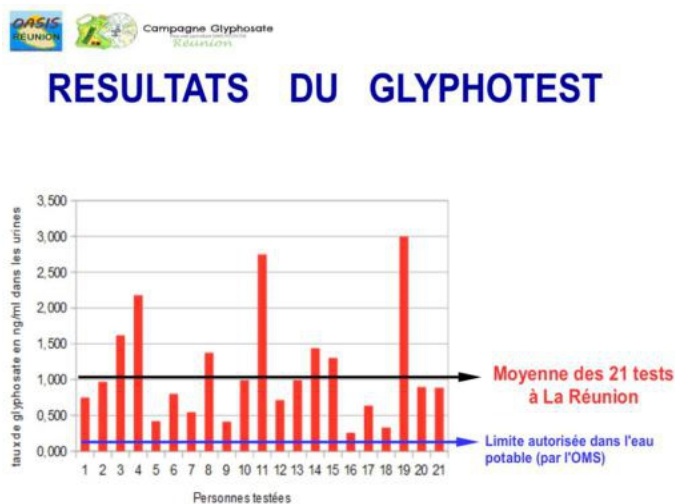
Cette pratique est à l'origine d'une pollution chronique non seulement des terres mais aussi des aquifères et nappes phréatiques jusqu'au débouché des ravines et jusqu'aux littoraux ainsi que dans le milieu marin, en particulier des lagons et des récifs coralliens. Cette pollution affecte probablement la quasi totalité de la population, comme l'indique l'enquête « glyphosate » menée par OASIS RÉUNION en 2019*** : 100% des analyses des tests réalisés à La Réunion sont positifs avec un taux supérieur à celui de la métropole.

* <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/153439/2186438>

** <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Retrait-de-produits-a-base-de,2035>

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/liste_retraits_glyphosate_dec2019_cle851af6.pdf

*** <https://oasis-reunion.bio/images/CAMPAGNE-GLYPHOSATE-REUNION-affiche.pdf>



Quelle superficie, en dehors de celle dévolue à la culture industrielle de la canne à sucre, reste-il donc pour des productions locales ...

qui permettraient l'approvisionnement alimentaire auto-suffisant de la population de La Réunion ?

Tel que diagnostiqué aujourd'hui
la reconversion de la surface des terres agricoles aujourd'hui occupée par la canne à sucre
(dont 35 planteurs passent partiellement en bio)
apparaît désormais comme pouvant être
très utile voire indispensable
pour atteindre l'objectif d'une autonomie alimentaire durable à La Réunion.

Rappel: Sur son site (<https://www.reunion.chambagri.fr/spip.php?rubrique55>), en septembre 2020, la **Chambre d'Agriculture** affiche les données suivantes :

«

Superficie agricole utilisée : 42 113 ha

avec une *Occupation de la SAU* : 57 % par la canne à sucre ; 10 % par les autres productions végétales ; 28 % par les productions animales ; autres (usage agricole non déterminé, jardins familiaux des exploitants, jachères...) : 5 %

Cela devrait donc représenter respectivement en SAU maraîchage et fruitière, 4200 ha ; en SAU élevage, 11800 ha ; et en SAU « autres productions », 2150 ha.

Quels sont les rendements à l'hectare pour ces différentes productions ?

Pour la production des différentes filières, le mémento de la DAAF 2019 fournit les estimations suivantes :

Estimations de la production de fruits et légumes en 2018			
<i>Production (en tonnes)</i>			
Légumes	46 700	Fruits	33 100
dont tomates	14 100	dont ananas	14 300
dont salades	6 000	dont agrumes	8 400
dont choux	5 100	dont bananes	4 100
dont chou chou	3 500	dont letchis & longanis	2 900
dont pommes de terre	1 500	dont mangues	1 000
dont carottes	1 300		
dont oignons	1 000		

Note : part de la production commercialisée par les organisations de producteurs : 20 à 25 %.
Source : Douanes - SICIA

Ce sont selon ces données officielles près de **80 000 tonnes de légumes et de fruits** qui ont ou auraient été produits localement en 2018.

Presque simultanément, dans le numéro de juin 2019 « AGRESTE Réunion » de la DAAF, le total de production affiché est de

>>> **87 850 tonnes** avec cependant le commentaire suivant :

Le faible niveau de structuration de la filière fruits et légumes de La Réunion ne permet pas d'avoir une vision précise de l'évolution annuelle de la production. Toutefois on estime que la production totale 2018 de fruits et légumes à la Réunion est de 87 850 tonnes.

Estimations de la production de fruits et légumes en 2018 (en tonnes)			
Légumes	52 750	Fruits	35 100
dont tomates	16 400	dont ananas	14 300
dont salades	7 500	dont agrumes	8 400
dont choux	6 400	dont bananes	5 150
dont chou chou	3 500	dont letchis & longanis	2 952
dont pommes de terre	2 100	dont mangues	1 891
dont carottes	1 600		
dont oignons	1 000		

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2-_filiere_fruit_legume_light_2_cle42ddc7.pdf

Dans ce même document, il est indiqué :

« *La Réunion exporte environ 3 000 tonnes de fruits tropicaux vers l'Union Européenne (principalement la France métropolitaine), soit 2 500 tonnes d'ananas et 500 tonnes se répartissant entre mangues, letchis et fruits de la passion.* »

Quant à la production de viande elle avait été estimée à environ **30 000 tonnes** (équivalent carcasse) en 2018 et pourrait être du même ordre de grandeur en 2020.

Au total, cette production locale issue des exploitations agricoles était donc d'environ

110 000 Tonnes en 2018

à laquelle il faudrait ajouter

des productions végétales et animales des particuliers, cependant non mesurées

On peut supposer que fin 2020,

la production locale sera un peu supérieure à 110 000 tonnes

Rapportée à la consommation annuelle de la population (cf. réponse n°2 : 500 000 tonnes/an),

La production locale de fruits, légumes et produits animaux en 2020

représentera en poids

environ 22% des besoins alimentaires totaux de la population

*A propos de rendement des différentes productions, les données ne sont pas communiquées. Mais en faisant le rapport entre les volumes pondéraux de production pour chaque filière et les surfaces agricoles utilisées, nous pouvons en avoir une indication grâce aux données publiées en 2019 par la DAAF

(http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2-_filiere_fruit_legume_light_2_cle42ddc7.pdf)

En 2018, les surfaces cultivées en fruits et légumes couvraient environ 5 000 ha. Ces cultures se situent sur toute l'île mais avec une prédominance dans le sud. On compte près de 2 600 producteurs de fruits et légumes. Les exploitations sont de petite taille (en moyenne moins de 1 hectare). Un tiers des exploitations légumières et deux tiers des exploitations fruitières sont spécialisées ; pour le reste il s'agit d'une activité de diversification en complément de la canne à sucre et/ou de l'élevage.

La production totale de fruits et légumes à la Réunion est estimée à 87 850 tonnes (Fruits → 35 100 tonnes, Légumes → 52 750 tonnes). La quasi-totalité des fruits et légumes courants peut être produite à la Réunion grâce à l'ensoleillement, à l'altitude et aux différents gradients agro-pédo-climatiques. La mise en place de systèmes de culture sous abri permet aussi de s'affranchir en partie des contraintes climatiques.

Le principal légume cultivé reste la tomate qui représente environ 31 % de la production totale. Pour ce qui est des fruits, on retrouve principalement l'ananas (44%), les agrumes (26%), les bananes (16%), les litchis (3%) et les mangues (3%).

Pour ce qui concerne l' **élevage**, selon les données affichées par la Chambre d'Agriculture (2019), les surfaces dédiées oscillent entre **11 800 et 12 750 ha**. Selon les professionnels de l'élevage, la production s'élevait en **2018 à 26 689 tonnes équivalent carcasses** (teq)

<https://production-locale.re/projet/les-filieres-delevage/>

<https://production-locale.re/le-manifeste/>

La production locale d'**œufs** s'élevait en 2019 à **13 000 tonnes**

<https://www.reunion.chambagri.fr/spip.php?rubrique57>

Pour ce qui est de la **pêche** et de l' **aquaculture** (production minime), en **2015**, la production livrée à la consommation locale avoisinait **3000 tonnes**.

<http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/ARIPA.pdf>

Sur la base de ces données (majoritairement de 2018), la **production agricole totale destinée à l'alimentation** (fruits, légumes, viandes, œufs, produits de la pêche) peut être estimée à

87 850 tonnes + 26 689 tonnes équivalent carcasses + 13 000 tonnes + 3000 tonnes =

131 000 tonnes

En 2015, sans compter les jardins familiaux, c'étaient 5 307 ha qui étaient cultivés en **fruits et légumes**. Si la superficie n'a pas été modifiée significativement entre 2015 et 2018, avec une production totale de 87 850 tonnes de production estimée de **fruits et légumes**, nous pouvons calculer une **production globale par ha** :

16,6 tonnes à l'hectare

Pour les **produits d'élevage** (hors pêche et aquaculture), avec une production (26 689 t + 13 000 t) de l'ordre de 40 000 tonnes et une surface dédiée d'environ 12 000 ha, la **production rapportée à la surface utilisée** peut être estimée à

3,3 tonnes à l'hectare

Sur la base des données fournies récemment par la DAAF Réunion en juin 2019 (AGRESTE - données **2018**), nous pouvons également calculer un « rendement » global pour la production de **fruits et légumes** : **87 850 tonnes** au total sur environ **5000 ha** ; d'où une production de l'ordre de **17,6 tonnes /ha** soit significativement supérieure à celle que nous avons précédemment estimée (16,6 t/ha) pour 2015.

4/ Surface Agricole Utilisée, Production agricole et consommation alimentaire de la population

**pour une population de 900 000 habitants qui en 2020
consomme (gaspillage compris) 500 000 tonnes/an
de fruits, légumes, viandes et œufs**

La **part de produits carnés** dans l'alimentation était en 2015 de **25%** (20 % pour les viandes et 5% pour les produits de la pêche).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>

En tenant compte de cette proportion dans la consommation annuelle globale de la population,

> 500 000 tonnes * 25% = 125 000 tonnes issues de l'élevage

> 500 000 - 125 000 = 375 000 tonnes issues des productions végétales

nous pouvons calculer les parts des surfaces nécessaires pour assurer une telle production : dédiées d'une part aux fruits et légumes, d'autre part à l'élevage et aux autres cultures ;

En SAU, cela représenterait, compte-tenu du rendement que nous avons précédemment calculé pour les produits carnés (3,3 t/ha) et celui issues des données DAAF 2018 (17,6 t/ha) pour les productions de fruits et légumes avec :

$(125\ 000 / 3,3)$ et $(375\ 000 / 17,3) = 37\ 878\ ha + 21\ 676\ ha = 59\ 554\ ha$

En 2020, afin de pouvoir couvrir les besoins alimentaires de la population (900 000 habitants)

environ 60 000 ha de Surface Agricole Utile seraient nécessaires pour une auto-suffisance alimentaire en produits végétaux et animaux (gaspillage domestique compris)

Des dernières données de SAU de la Chambre d'Agriculture, nous pouvons conclure que cette superficie suppose **un accroissement de 3 fois (au minimum 5000 + 11 800 = 16 800 ha) à 3,5 fois (au maximum 5000 + 12750 = 17 750 ha) la surface actuelle dédiée aux productions de légumes, fruits et à l'élevage** ; et si toute la production est consommée localement ! Ce qui n'est pas le cas du fait d'exportations, mais aussi d'une partie qui n'est pas toujours mise sur le marché : gaspillage à différents stades de la chaîne de distribution, de transformation, de commercialisation, de stockage et de consommation...

Qu'en sera-t-il donc en 2030 ?

Avec une population supposée de 1 030 000 habitants, la

Surface Agricole Utilisée devrait alors avoisiner les

70 000 ha

(+ 14%)

5/ La part des surfaces cultivables et non cultivées (friches) en 2020

Les surfaces dites « incultes », non cultivées et cependant cultivables correspondent à ce qui est dénommé « friches » : ce sont des terres « vierges » ou laissés à l'abandon. Quelles sont-elles, dans le tableau de données **2018** de la **DAAF** :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste->

<web/download/publication/publie/GraFraChap13.1/Graf1953%20-%20D%C3%A9partements>

%20d'outre-mer.pdf">%20d'outre-mer.pdf

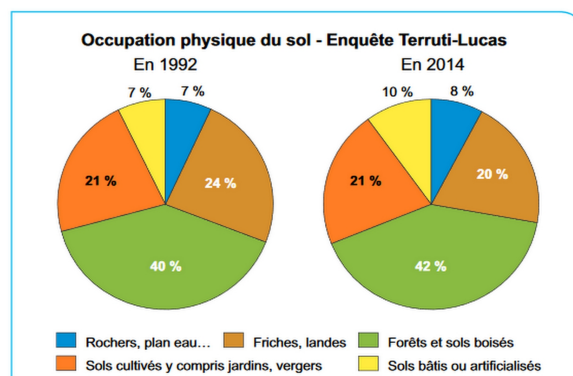
qui indique : « **La procédure de mise en valeur des terres incultes est un outil majeur de la reconquête de parcelles agricoles en friche** et donc de la préservation du foncier agricole à la Réunion. Cette procédure a pour but la **remise en culture rapide des parcelles en friche**. Aussi la remise en valeur des parcelles est recherchée dès les premiers stades de la procédure. Pour les parcelles passant en mise en demeure, l'accompagnement des propriétaires continue. L'expropriation des propriétaires n'est mise en œuvre qu'en dernier recours. Le travail de médiation, tout au long du processus est permis par une étroite association des acteurs de la procédure, le conseil général, la SAFER et la DAAF, qui collaborent pour améliorer son efficacité et **reconquérir au plus vite et durablement les terres incultes réunionnaises.** »

Une nouvelle procédure amiable, la Convention de Mise à Disposition (CMD), peut désormais se mettre en place, avec l'aide de la SAFER, entre un propriétaire foncier et un agriculteur, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les surfaces occupées par les **friches ont diminué significativement au cours des 30 dernières années essentiellement au profit de l'urbanisation** :

Les terres en friches ont été estimées par la SAFER à près de 6000 hectares. La procédure porte sur une partie des parcelles en friches, celles des communes étant passées en enquête publique soit 2062 hectares en 2013.

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Protection-foncier-La-Reunion_cle8a8933.pdf



Source : DAAF La Réunion - Terruti-Lucas

http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_terres_incultes_cle854d7d.pdf

En 2014, sur 250 370 ha de superficie insulaire, les friches et les landes ne représentaient plus que 20% des terres.

En 2020, quelle est la superficie des friches qui pourraient être mises en culture ? Nous n'en avons pas la réponse précise, il semble que seule la SAFER qui possède les outils cartographiques appropriés et les données de terrain et d'usage des terres puisse les fournir.

La question de la remise en culture et de la valorisation des terres en friches est de toutes les discussions institutionnelles et professionnelles depuis nombre d'années, notamment pour répondre à la demande d'installation de jeunes agriculteurs mais l'évolution semble très lente du fait des procédures mises en œuvre.

Les agriculteurs manquent de terres à la Réunion et les jeunes qui veulent s'installer dans le métier sont souvent freinés dans leur projet par cette situation.

<https://www.reunion.chambagri.fr/IMG/pdf/LRA32.pdf>

La mise en place récente d'un Groupement d'Intérêt Public répondra-t-elle à cette attente de la jeunesse réunionnaise, en particulier pour celles et ceux qui, formés à la culture bio, sont en attente de terres à cultiver depuis des années, voire pour les plus anciennes et anciens des dizaines d'années... ?

► Le Groupement d'Intérêt Public – Île de La Réunion Compensation, un outil au service de la protection du foncier agricole

Le 10 septembre 2018, le Préfet de La Réunion a signé l'arrêté préfectoral portant création du fonds de compensation agricole et de sa structure porteuse, le Groupement d'Intérêt Public – Île de La Réunion Compensation (GIP – IRC).

Cette structure devra accompagner les porteurs de projets consommateurs de terres agricoles (maîtres d'ouvrages perturbateurs) dans leur démarche de compensation collective agricole.

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/09/10/en-25-ans-l-ile-a-perdu-18-de-son-espace-agricole-mise-en-place-d-un-nouvel-outil-pour-la-protection-des-terres-agricoles,90375.html>

6/ L'agroforesterie à La Réunion en 2020

L'agroforesterie locale se résume généralement à La Réunion à l'apiculture, à la culture de la vanille <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Agroforesterie>

plus récemment du cacao,

<https://afac-agroforesteries.fr/cacao-agroforesterie-a-reunion-emission-on-va-deguster/>

ou du café.

<http://www.reunion-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/la-marque-esprit-parc-national/agroforesterie-tropicale>

Cependant, nombre d'exploitants professionnels ou particuliers locaux ont développé à petite échelle des cultures maraîchères et fruitières associées.

L'agroforesterie en terre tropicale insulaire, à forts reliefs et à régime pluviométrique contrasté, ainsi qu'en situation d'exposition à une puissante insolation et à des vents également souvent forts à très forts (alizés en hiver, tempêtes cycloniques en été), est une **réponse reconnue pour son efficacité** : en termes de résilience des cultures, de productivité, de vitalisation des sols et de lutte contre l'érosion, de réduction de l'évaporation et donc des besoins d'irrigation.

Association d'arbres et de productions agricoles sur une même parcelle, l'agroforesterie prend diverses formes dans les Dom : des cultures se développant à l'abri d'une forêt (vanille) ou sous des arbres fruitiers (café, cacao), des « jardins créoles ou mahorais » regroupant plusieurs espèces sur une petite surface pour une autoconsommation diversifiée (aliments, épices, bois...). L'agroforesterie est un des systèmes phares de l'agro-écologie grâce à son potentiel économique et aux services écosystémiques rendus.

<https://reunion-mayotte.cirad.fr/content/download/8970/95305/version/1/file/Dossier-Agroecodom-2017.pdf>

L'Association Française pour l'Agroforesterie en a bien défini ses mérites et en particulier à l'échelle d'un territoire :

A l'échelle du territoire:

- + **Stocker du carbone** : les arbres sont des puits de carbone. Ils permettent non seulement d'atténuer les effets du changement climatique mais participent également à recapitaliser les sols en carbone.
- + **Recréer une trame écologique** : tous les éléments arborés sont d'excellentes sources d'habitats pour tout un cortège floristique et faunistique. Un très bon moyen de restaurer des corridors écologiques et de contribuer aux objectifs de la Trame Verte et Bleue
- + **Embellir les paysages....**

<https://www.agroforesterie.fr/documents/FICHES-FILIERES/fiche-AFAF-agroforesterie-filiere-Maraichage.pdf>

Et à l'heure de l'urgence pour optimiser la mise en valeur des terres agricoles, les rendements de l'agroforesterie parlent pour elle :

**Une parcelle en
agroforesterie est
36 % plus
productive**

<https://agriculture.gouv.fr/dossier-positiveagriculture-en-100-chiffres>

Pour La Réunion, aucune évaluation globale des Surfaces Agricoles Utilisées en agroforesterie ne nous est actuellement disponible.

La pratique de l'**agroforesterie** est pleinement conforme à la fonction,
voire à la mission de

l'agriculteur du XXIème siècle,

qui doit être reconnu comme le
gardien du patrimoine agricole et soignant de la Terre,

qui **nourrit les femmes, hommes, enfants d'un pays**, de façon parfaitement **saine**,
sans intrants et traitements chimiques importés, sans OGM, en concourant
pleinement à la

préservation de la biodiversité naturelle
et à une **autosuffisance alimentaire durable**,
selon le concept régénératif et excédentaire de la permaculture.



« Embourbée dans des voies bien incertaines, voire périlleuses, l'agriculture est à réinventer. Elle doit beaucoup mieux apprendre du formidable « vivre ensemble » dont témoignent les forêts. L'ensemble du monde vivant ne s'en portera que mieux. »

Jacques Tassin, *Penser comme un arbre*, Odile Jacob – essais – 2018

PASSONS DU DISCOURS A L'ACTION

► Les engagements nationaux : conformément à la TRAJECTOIRE 5.0 conçue par le gouvernement en avril 2019 dont le Point N°4 est :

« zéro polluant agricole »



0 exclusion



0 vulnérabilité au
changement climatique



0 carbone



0 polluant
agricole



0 déchet

Le Président de la République (Allocution télévisée du 12 mars 2020) :
« Déléguer notre alimentation, [...], à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle. »

Ministre de l'Économie :
« L'intérêt de la crise c'est de nous bousculer, et c'est de nous obliger à voir le RÉEL. »

Ministre de l'Agriculture :
« Quel objectif ? Cet objectif pour moi est très clair, c'est la souveraineté, c'est notre indépendance »

Ministre des Outre-Mer (en visite à La Réunion – août 2020) :
« circuit court », « souveraineté insulaire », produire local »

« Il est possible de nourrir la France en se passant des pesticides et des engrais de synthèse.
Et ainsi on préserve les ressources en eau et la biodiversité, tout en émettant deux fois moins
de gaz à effet de serre »

Gilles Billen, directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS



POUR UNE ALIMENTATION ET UNE
AGRICULTURE 100% BIO, LOCALES,
PAYSANNES, EN AUTOSUFFISANCE,
POUR TOUS AU JUSTE PRIX

« Plus grave que la pandémie sanitaire : la pénurie alimentaire »
Avec Oasis Réunion, visons l'autosuffisance alimentaire durable
et approuvons son Manifeste sur <https://oasis-reunion.bio/>

Contacts : Merci de privilégier le premier contact par texto

de 9h à 12h au 06 92 95 45 45

de 12h à 19h au 06 70 51 06 48

ou par courriel à contact@oasis-reunion.bio